

**Code indicateur**

SNB – C09-12-DNB1

Évaluation FRB- i-BD² : N° 7**Évaluation réalisée par**

Éric Chenin

Audrey Coreau

Synthèse réalisée par

Bénédicte Herbinet

Barbara Livoreil

Pierre Zagatti

En date du

22 avril 2013

Objectifs

A3 – Faire de la biodiversité un enjeu positif pour les décideurs

C7 – Inclure la préservation de la biodiversité dans la décision économique

C9 – Développer et pérenniser les moyens financiers et humains en faveur de la biodiversité

D13 – Partager de façon équitable les avantages issus de l'utilisation de la biodiversité à toutes les échelles

E14 – Garantir la cohérence entre politiques publiques, aux différentes échelles

E16 – Développer la solidarité nationale et internationale entre les territoires

F18 – Développer la recherche, organiser et pérenniser la production, l'analyse, le partage et la diffusion des connaissances

DÉPENSE NATIONALE POUR LA BIODIVERSITÉ

A - Présentation et lisibilité de l'indicateur

L'indicateur indique le montant annuel des dépenses publiques ou privées en faveur de la biodiversité. Cette dépense est décomposée en trois groupes, la gestion des espaces et des espèces, l'amélioration des connaissances et les actions dites de « réduction des pressions » (il s'agit là de réparation des dommages ou de compensation). Il s'agit d'un indicateur de réponse, reflétant la prise de conscience de la société face aux menaces qui pèsent sur les milieux naturels, et les moyens financiers mobilisés pour y répondre.

La présentation de cet indicateur comporte quelques ambiguïtés, la définition renvoyant non seulement à la protection de la biodiversité mais aussi à celle du paysage. Par ailleurs la construction de l'indicateur n'inclut pas les dépenses destinées à la préservation de la biodiversité infra-spécifique. En ce qui concerne « l'amélioration des connaissances », l'expression est très générale et permet mal de distinguer ce qui relève de cet indicateur par rapport à l'effort en matière de recherche sur la biodiversité.

B - Bases scientifiques de l'indicateur

Le développement de cet indicateur s'inscrit dans une perspective néo-classique de décision macro-économique. On suppose que plus l'effort financier national en faveur de la biodiversité est important, mieux la biodiversité est préservée. Il manque probablement ici un indicateur de l'efficacité des politiques publiques. L'évaluation souligne le manque de lisibilité sur l'efficacité en termes d'amélioration de la biodiversité pour les dépenses consenties, sauf à développer un indicateur en ce sens.

C - Domaine d'interprétation et limites

La valeur prise par l'indicateur dépend fortement de l'identification des dépenses relevant de la protection de la biodiversité au sein des dépenses environnementales. Le site ONB précise d'ailleurs que la distinction entre dépenses relatives à la biodiversité et dépenses relatives au paysage n'est pas toujours facile. L'évaluation souligne que la définition du périmètre étant toujours discutable, l'indicateur est surtout utile pour suivre les évolutions. Sa fiabilité et son interprétation reposent sur la stabilité du périmètre d'action pris en compte et les modes de recueil et de consolidation des données financières (en visant précision et exhaustivité).

Des données par type de financeur ou par domaine ou sous-domaine seraient intéressantes pour l'interprétation de l'indicateur, en les mettant en regard d'indicateurs

reflétant plus directement l'état de la biodiversité (par exemple « les dépenses liées à la connaissances » pourraient être superposées avec le « Degré de connaissance du niveau de menace des espèces ») ou d'autres indicateurs de réponses (surface des aires protégées, surfaces forestières gérées durablement, surface faisant l'objet de mesures agro-environnementales, ...).

L'interprétation de cet indicateur n'est pas toujours simple, il est très lié à la conjoncture économique du moment, et une baisse des dépenses pourrait autant provenir d'un changement de politique que d'une amélioration de l'état de la biodiversité, nécessitant moins d'engagements financiers.

Enfin, il est assez surprenant que les valeurs renseignées par l'indicateur s'arrêtent en 2009, pour un affichage en 2012 ! L'ONB précise cependant que les données passent par un stade de validation avant d'être considérées comme définitives. Sur le graphique présenté, seuls les chiffres de 2007 (et antérieurs) sont considérés comme définitifs.

D - Caractéristiques

- **Fiabilité** : Il existe une ambiguïté avec cet indicateur : les fluctuations observées chaque année sont-elles dues à des variations de la dépense en faveur de la biodiversité, ou sont-elles dues aux aléas de la conjoncture économique du moment ?
- **Précision** : La précision de cet indicateur n'est pas quantifiable, mais il est probable que beaucoup de dépenses ne soient pas comptabilisées, notamment celles du domaine privé. Beaucoup de données parviennent à l'ONB sans être territorialisées, ce qui empêche la déclinaison de l'indicateur à une échelle infra nationale.
- **Sensibilité** : La sensibilité est faible, il n'y a pas de proportionnalité entre les dépenses et leurs effets sur la biodiversité. Un décompte des dépenses par types d'acteurs et par types d'activité améliorerait sensiblement les choses.
- **Robustesse** : Le principal biais tient à la discrimination des actions relevant spécifiquement de la préservation de la biodiversité ou à la quote-part affectée à la biodiversité d'actions à visée environnementale plus large (ressources allouées aux espèces éparpillées dans les autres catégories d'action, action des gestionnaires d'espaces tournée en partie mais pas en totalité vers la biodiversité).

E - Conclusions

Cet indicateur s'inscrit dans sept objectifs de la SNB. L'évaluation souligne qu'il est mal choisi pour certains d'entre eux : l'indicateur est purement national, il ne rend donc pas compte de la cohérence des politiques publiques à différentes échelles, ni ne développe la solidarité nationale et internationale entre les territoires. L'indicateur ne permet pas de comparer les coûts et bénéfices d'une prise de décision. Enfin, l'indicateur ne répond pas à un objectif de partage des avantages. En ce qui concerne l'objectif F-18, "Développer la recherche, organiser et pérenniser la production, l'analyse, le partage et la diffusion des connaissances", l'indicateur n'y répond qu'en partie, ne prenant en compte que le Service du Patrimoine Naturel et les inventaires commandités par le ministère. Les autres dépenses liées à la recherche publique ou privée sur la biodiversité ne sont pas comptabilisées.

Il reste que cet indicateur est une manière simple d'avoir une mesure des réponses mises en œuvre et il a l'avantage d'être développé avec un standard international. Il permet aux décideurs de communiquer sur la biodiversité et les moyens qu'il faut lui consacrer.

F - Propositions

Il est proposé que les objectifs pour cet indicateur soient limités, mais mieux ciblés : A3, C9 et F18 correspondent bien au rôle de l'indicateur.

L'indicateur pourrait être décomposé en trois indicateurs, un pour chacun des trois domaines d'action pris en compte (connaissances, gestion des espaces et des espèces, réduction des pressions, autres dépenses). Cette solution donnerait une perception plus fine, utile en particulier pour le domaine de la connaissance, qui risque d'être économiquement plus modeste que les deux autres et donc ses évolutions moins visibles dans l'indicateur intégré actuel. La place de l'indicateur global actuel pourrait être alors prise par un indice qui serait la somme des trois indicateurs attachés individuellement à chacun des trois domaines.

Par ailleurs, l'indicateur gagnerait à prendre en compte, en plus de la valeur totale des ressources allouées à la biodiversité, la part que cela représente dans le budget de l'Etat et la variation de cette somme sur une période donnée (5 ans par exemple).

Bibliographie citée par les évaluateurs

Bouni, C. (1998). L'enjeu des indicateurs du développement durable. Mobiliser des besoins pour concrétiser des principes. *Nature Sciences Sociétés* 6,(3) : 18-26. doi:10.1016/S1240-1307(98)80079-4.

CBD (2010). 2010 Biodiversity Indicators Partnership. Biodiversity Indicators & the 2010 biodiversity Target: Experiences and lessons learnt from the 2010 Biodiversity Indicators Partnership. CBD Technical Series. Montréal, Canada: Secretariat of the Convention on Biological Diversity.

CGDD-SoeS (2012). L'économie de l'environnement en 2010- édition 2012. *Commission des comptes et de l'économie de l'environnement*, juillet 2012.

Couvet, D., Jiguet F., Julliard R., et Levrel H. (2008). Indicateurs et observatoires de biodiversité. *Biosystema* 25 : 83-90.

Desrosières, A. (2008). Gouverner par les nombres. (Presses de l'École des mines).

European Environment Agency (2009). *Progress towards the European 2010 biodiversity target - indicator fact sheets*. Technical report.

Eurostat, (2011). Environmental protection expenditure in Europe. *Data 1995- 2009*.

Eurostat, (2012). EU-27 environmental protection expenditure increased to 2.25% of GDP in 2009. *Statistics in focus. Eurostat*.

Popy S., (2010) Étude de préfiguration d'un Observatoire Régional de la Biodiversité pour le Languedoc-Roussillon. Bases de réflexion pour la constitution d'un jeu d'indicateurs. *Cemagref*, 379 p.

Sainteny G., (2011). Les aides publiques dommageables à la biodiversité. *Centre d'analyse stratégique*, 409 p.

Référencement

Chenin, E., Coreau, A., Herbinet, B., Livoreil, B. & Zagatti, P. 2013. *Évaluation scientifique de l'indicateur « Dépense nationale pour la biodiversité »*. In : Évaluation scientifique des indicateurs de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité. FRB éditeur, Paris. <http://www.fondationbiodiversite.fr/les-programmes-frb/evaluation-scientifique-des-indicateurs>.



www.naturefrance.fr
<http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr>



www.fondationbiodiversite.fr
www.fondationbiodiversite.fr/les-programmes-frb/evaluation-scientifique-des-indicateurs

L'Observatoire National de la Biodiversité (ONB) développe une base de données originale des indicateurs de biodiversité, comprenant des informations précises sur chaque indicateur. Cette base de données publique et gratuite doit également aider au choix d'indicateurs par différents usagers et au développement de nouveaux indicateurs. Intitulée i-BD² (pour Indicateurs de BioDiversité en Base de Données), son premier développement sert actuellement de base à un site internet où sont présentés les indicateurs de biodiversité de l'ONB (<http://indicateurs-biodiversite.naturefrance.fr>). Pour une première série d'indicateurs de l'ONB, il a été demandé à la Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB) de coordonner une analyse scientifique critique selon une méthodologie transparente et indépendante, permettant de clarifier les forces et les faiblesses de ces indicateurs et améliorer leur fiche de description. Cette démarche doit également permettre l'amélioration de la structure-même de la base en ligne i-BD². Cette fiche présente la synthèse de cette expertise pour l'un de ces indicateurs.

La Fondation pour la Recherche sur la Biodiversité (FRB) a coordonné l'analyse scientifique critique de 27 indicateurs du premier jeu de synthèse de la Stratégie Nationale de la Biodiversité (SNB). Les aspects scientifiques et techniques de chaque indicateur ont été examinés par des évaluateurs scientifiques qui se sont penchés sur les concepts qui sous-tendent la création de l'indicateur, les éléments utilisés pour estimer sa robustesse, sa fiabilité, sa précision, sa sensibilité. La qualité de l'évaluation scientifique a été assurée en mettant en œuvre une approche méthodologique standardisée (grille d'évaluation issue d'un travail scientifique collaboratif avec des experts internationaux), des évaluateurs qui ont travaillé de la même manière que des pairs évaluant une publication scientifique (anonymat, indépendance) ainsi qu'une forte transparence des processus et des résultats.